



BARÈME DES HONORAIRES ET PRESTATIONS MAXIMUM 2025 (TVA 20%)

Secteur Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Vienne et Haute Vienne

Vente d'un bien à usage d'habitation (à la charge de l'acquéreur)		
Jusqu'à 50 000€	→	5 000 € TTC
De 50 001€ à 100 000€	→	8% TTC
De 100 001€ à 150 000€	→	7,5% TTC
De 150 001€ à 200 000€	→	7% TTC
De 200 001€ à 250 000€	→	6,5% TTC
De 250 001€ à 350 000€	→	6% TTC
À partir de 350 001€	→	5% TTC
Vente de terrain, constructible, bois, terres agricoles, vignes etc.		
Jusqu'à 25 000€	→	3 500€ TTC
A partir de 25 001€	→	5 000€ TTC
Rémunération payée le jour de la signature par acte authentique		
Avis de valeur de votre bien immobilier		
200€ TTC Propriété et grande superficie de bâtiments : sur Devis Offerte dans le cadre d'une mise en vente		
Vente de propriété agricole ou viticole, avec ou sans bâtiments d'exploitations		
Tarif unique	→	8 % TTC